



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple -Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA JEUNESSE DE L'EMPLOI
ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

N° 0000278

N° MJECC/SG/DC/DJASE/SP

Dakar, le 19 MAI 2017

LE MINISTRE

CIRCULAIRE

Objet: Organisation de stage initial de formation de directeurs de Collectivités éducatives

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne organise un stage de formation de directeurs de Collectivités éducatives au titre de l'année 2017.

La session, prévue du 1^{er} au 08 juillet 2017 au CNEPS de Thiès, est organisée en application des dispositions du décret n° 81- 681 du 07 juillet 1981 instituant des diplômes d'Etat de directeur de Collectivités éducatives.

Il s'agit pour le ministère de former des cadres des Collectivités éducatives en les dotant de compétences pour une gestion qualitative desdites collectivités.

Les dispositions relatives à l'encadrement pédagogique, l'organisation administrative et financière, les profils et nombre de participants, et les conditions de participation sont arrêtées ainsi qu'il suit :

1. Organisation pédagogique

Le stage est placé sous la responsabilité d'un chef de stage et ce dernier est chargé de :

- préparer le contenu pédagogique de la session conformément aux dispositions du décret n° 81-681 du 7 juillet 1981 ;
- désigner trois (03) instructeurs et, au besoin, des intervenants extérieurs ;
- arrêter l'agenda de la session et veiller à sa mise en œuvre;
- élaborer et déposer auprès de la DJASE, un rapport de fin de stage.

2. Les résultats attendus

Il est attendu du chef de stage les résultats suivants :

- réalisation de l'agenda de la session initialement établi ;
- traitement des thèmes et sous-thèmes du programme de stage ;
- satisfaction à 95% des participants de l'organisation pédagogique et administrative de la session ;
- satisfaction du maître d'œuvre.

3. Organisation administrative et financière

La DJASE est chargée de l'organisation administrative et financière de la session avec les tâches suivantes :

- réception des dossiers de candidature ;
- sélection et publication de la liste définitive des candidat(e)s retenu(e)s ainsi que la liste d'attente ;
- confection et délivrance des attestations de fin de formation ;
- gestion de l'intendance (hébergement, restauration).

4. Profil et nombre des participants

Cette session de formation est ouverte :

- aux moniteurs et monitrices diplômé(e)s de plus de cinq (5) ans qui ont encadré régulièrement sur cette période ;
- être âgé(e) de plus de 25 ans ;
- Avoir le baccalauréat.

Cette session de formation ciblera trente (30) participants en tenant compte du principe de parité.

5. Conditions de participation

Déposer un dossier auprès de la Direction de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives, comprenant :

- *une demande d'inscription adressée au Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne;*
- *une copie légalisée de l'attestation de réussite au BAC ou du diplôme ;*
- *une copie légalisée du carnet de moniteur;*
- *un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;*
- *un extrait d'acte de naissance datant de moins de six (6) mois ;*
- *un certificat de visite et de contre visite médicale datant de moins de trois (03) mois ;*
- *un curriculum vitae ;*
- *quatre photos d'identité*
- *trois enveloppes timbrées (petit format) portant l'adresse du candidat*

Les dossiers de candidature sont reçus à la DJASE jusqu'au **16 juin 2017 à 17 h.**



Marie Mbaye Kan NIANG